

M. Marchand (Langelier): Aucun accord antérieur n'a été conclu avec l'Association des armateurs. Nous nous efforçons simplement de donner suite à la décision de la Chambre, c'est-à-dire de permettre à ces employés de reprendre le travail avec une garantie d'emploi totale. Nous essayons de nous acquitter de cette obligation sans qu'il en coûte quoi que ce soit à Halifax ou à tout autre port de l'Est.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition.

* * *

BILL CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

LA POSSIBILITÉ DE L'ADOPTION AVANT L'AJOURNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Au sujet du bill communément appelé bill concernant l'espionnage électronique, j'aimerais lui demander si le gouvernement a l'intention de nous en saisir à nouveau afin que nous en terminions l'étude avant l'ajournement de la Chambre compte tenu du temps, de la bonne volonté et des efforts qu'a entraînés sa présentation et de l'importance de cette question.

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'espère certes que cela sera possible. Des entretiens ont eu lieu dans l'esprit de collaboration évoqué par le chef de l'opposition, entretiens qui ont abouti à l'élaboration d'une méthode qui permettrait éventuellement l'étude de cette très importante mesure. J'ai actuellement des discussions avec mon collègue le leader du gouvernement à la Chambre afin de déterminer une date exacte, mais j'espère certes qu'elle sera adoptée avant l'ajournement de la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans ses entretiens avec le leader du gouvernement à la Chambre, le ministre de la Justice songe-t-il à la possibilité de renvoyer le bill au Sénat tel qu'il était lorsque nous l'avons adressé à ces honorables messieurs la première fois?

Des voix: Bravo!

M. Lang: Monsieur l'Orateur, les entretiens que j'ai eus, dans l'esprit de collaboration dont on a parlé, visaient à inscrire au *Feuilleton* un ordre bien précis de non-adoption mais avec une nouvelle disposition d'avis au sujet du bill, qui me semblait répondre aux exigences de la situation ainsi qu'aux intérêts légitimes de tous les représentants à la Chambre et à l'autre endroit, et j'espère pouvoir donner suite à ce projet en temps opportun.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

Droits d'exportation du pétrole

● (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES DROITS D'EXPORTATION DU PÉTROLE

MESURE IMPOSANT DES DROITS ET UNE TAXE D'ACCISE SUR LES EXPORTATIONS ET RÉPARTISSANT CERTAINS REVENUS DE LA TAXE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. McCleave, reprend l'étude, interrompue le vendredi 4 janvier, du bill C-245, tendant à imposer des droits sur les exportations de pétrole brut du Canada, à imposer une taxe sur les exportations de pétrole en vertu de la loi sur la taxe d'accise et à répartir certains des revenus de cette taxe, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

M. le président: A l'ordre. Je pourrais peut-être accorder une trentaine de secondes au comité pour lui permettre de s'installer, avant de donner la parole au député de Saskatoon-Biggarr.

Quand le comité a levé la séance, le vendredi 4 janvier, nous en étions à l'étude de l'article 2 du bill. Le député de Saskatoon-Biggarr a la parole.

Sur l'article 2—*Définitions*

M. Gleave: Monsieur le président, lorsque j'ai déclaré qu'il était quatre heures vendredi dernier, je venais de consigner au compte rendu la position du premier ministre de la Saskatchewan, telle qu'il l'avait formulée précédemment, au sujet du contrôle du pétrole dans cette province. Je m'inquiétais, avais-je dit, de la façon agressive du premier ministre, et même du ministre de la Justice, de tenir tête aux premiers ministres des deux provinces de l'Ouest pour lesquelles la production du pétrole est d'intérêt primordial. Le premier ministre, employant des termes que j'estime plutôt inusités, a dit que le premier ministre de l'Alberta avait été pris en flagrant délit. Il a dit que M. Lougheed était acculé au mur, qu'il le savait, et que la meilleure politique à adopter dans son cas était de hurler et de recourir au camouflage. Monsieur le président, si l'on veut que la conférence soit utile et fructueuse, il me semble que le premier ministre du pays devrait écrire au premier ministre de l'Alberta pour lui dire qu'il n'avait vraiment pas l'intention de se montrer aussi vulgaire, aussi impoli et aussi puéril envers le premier ministre d'une de nos provinces.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a accusé le premier ministre de la Saskatchewan de chantage. Comment le ministre compte-t-il négocier de façon fructueuse avec le premier ministre de cette province après de telles accusations? Le *Journal d'Ottawa* publiait dans son numéro du vendredi 28 décembre un article où on pouvait lire:

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a déclaré jeudi que les lois adoptées par l'Alberta et la Saskatchewan sur la commercialisation du pétrole étaient anticonstitutionnelles.

Il a également déclaré que le gouvernement fédéral soumettrait probablement les lois à l'examen des tribunaux et, au besoin, refuserait de reconnaître la validité de ces lois provinciales.

Sans consultation préalable, je suis persuadé que malgré tous les pouvoirs qui sont à sa portée, le ministre n'a pas eu le temps de bien se rendre compte des mesures prises en Saskatchewan pour conserver les ressources de cette province, la seule au pays qui ait pris l'initiative de contrôler